

5980  
721

W. Edmond Ludwig

E/W.

rens.



25 juin 1934.

C.

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 31 mai, adressée au Département de l'Instruction Publique, j'ai l'honneur de vous indiquer ci-après les jours et heures d'ouverture de nos Musées.

Musée d'Art ancien (rue de la Régence):

du 16 novembre au 15 janvier, de 9 1/2 à 3 heures

du 16 janvier au 15 avril, de 9 1/2 à 4 heures

du 16 avril au 30 septembre, de 10 à 5 heures

du 1 octobre au 15 novembre, de 9 1/2 à 4 heures

Ce Musée est fermé le mardi.

Musée d'Art moderne (rue du Musée)

idem.

Ce Musée est fermé le lundi.

Musée Wiert (Rue Vautier)

idem.

Bénéficient de la gratuité d'entrée: les invalides de guerre, les membres du corps enseignant, les étudiants, les groupements scolaires accompagnés d'un professeur.

Bénéficient d'une réduction de 50% sur les prix d'entrée: les membres des familles nombreuses.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en Chef,

A Monsieur Edmond Ludig,  
Administrateur délégué du Bureau Officiel  
de Renseignements de Tourisme,  
10 Grand'Place  
Bruxelles.



étudiants porteurs de la carte d'identité internationale d'étudiant (couverture mauve) obtiennent la gratuité d'entrée aux musées.

---

Le personnel enseignant des écoles primaires et gardiennes, en activité de service. (gratuité sur présentation de leur carte d'identité).

---

Les groupes d'étudiants étrangers, peuvent obtenir l'entrée gratuite, sur demandé écrite précédant de huit jours leur visite à l'établissement

---

par A.M. du 1er avril 1927 une réduction de 50% sur les prix d'entrée est accordée.

aux membres des familles nombreuses, sur présentation de leur carte d'identité spéciale délivrée par l'Administration des Chemins de fer.

---

Par A.M. du 15 novembre 1927

ont droit à l'entrée gratuite 1°/ les invalides de guerre sur présentation de leur carte officielle d'invalidité. 2°/ les étudiants inscrits aux Universités belges sur présentation d'une pièce officielle constatant cette inscription.

---

Entrée gratuite est accordée aux élèves de l'école militaire et les sous lieutenants de l'école d'application (en tenue militaire)

*gratuité :*  
*le groupement notaires accompagnés*  
*de leur professeur*



MINISTÈRE  
de  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Bruxelles, le ..... 5 VI. 1934 ..... 193...

B.A.

SECTION N° 2385

Réponse à

I ANNEXES :

3

n/c

Monsieur le Conservateur en Chef,

J'ai l'honneur de vous transmettre, à toutes fins utiles, la copie ci-jointe d'une note qui m'est adressée par le bureau officiel de renseignements de Tourisme, 10, Grand'Place, Bruxelles.

Pour le Ministre:

Le Directeur Général,

Culture

A Monsieur le Conservateur en Chef

des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique.

à

Bruxelles.



Copie.

Bureau Officiel de Renseignements de Tourisme.

10, Grand'Place, Bruxelles.

Bruxelles, le 31 mai 1934.

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons l'honneur de vous signaler que des revues d'éducation, de tourisme et de transports, les visiteurs et des correspondants: établissements d'instruction, associations d'anciens élèves, tant belges qu'étrangers, se renseignent sur les conditions de séjour et de visite, à Bruxelles, des divers Musées de votre Département: jours, heures, droit de visite isolée, Associations de Guides-Interprètes, Courriers etc. Combattants et assimilés a.c. établissements d'instruction, agences de voyages, etc...

Nous avons indiqué votre Bureau.

Veillez, si, comme nous le supposons, la chose vous intéresse, vous mettre directement en rapport avec l'intéressé soussigné.

La présente ne peut constituer aucun engagement de notre part, notre rôle se bornant à vous recommander.

Agréer, etc...

L'Administrateur-Délégué  
s) Edmond Ludig.

Documentation: cartes-vues, plans,  
brochures, obligerait

Président: A. L. Piens,  
9, Grand'Place, Bruxelles.